

TARIFS ET RÈGLEMENT DE LA RESTAURATION



Le Règlement, les tarifs du self et de l'internat sont consultables sur le site de la Région Bretagne :
<https://www.bretagne.bzh/services/fiches/lycees-nouveaux-tarifs/>

Le tarif étant fonction des revenus du parent déclaré **responsable financier lors de l'inscription au lycée**, ce dernier **doit impérativement s'inscrire sur le site de la Région**, (www.bretagne.bzh/tarification).

Sans inscription de votre part avant la rentrée, le tarif le plus cher vous sera appliqué.

Tarifs 2026/2027 répartis en 8 tranches. Vous trouverez ci-après les fourchettes de tarif

Régime	Lycéens et enseignement supérieur			Lycéens internes		Enseignement supérieur	
	Ext	DP4J	DP5J	Interne 4 jours (arrivée le lundi)	Interne 5 jours (arrivée le dimanche)	Interne 4 jours (arrivée le lundi)	Interne 5 jours (arrivée le dimanche)
Tarifs / repas	5,10€	De 2.70€ / à 4.80€		6,78€ / 12,32€	7.26€ / 13,24€	8,86€ / 15,44€	9,86€ / 17,14€
Tarif 1 ^{er} trimestre (à titre indicatif sept-déc 25)		148.50€ / 264,00€	186.30€ / 331,20€	467,82€ / 850,08€	500,94€ / 913,56€	611,34€ / 1065,36€	680,34€ / 1182,66€

L'internat est fermé du vendredi matin au dimanche soir 20h.

Le changement de régime est possible selon les modalités suivantes :

En début d'année scolaire, vous avez 3 semaines pour modifier, par écrit, le régime de votre enfant pour le 1^{er} trimestre. Au-delà de cette période, aucun changement ne sera possible pour ce trimestre.

Un changement pourra être pris en compte s'il est demandé avant chaque trimestre pour le suivant.

Une facture est émise par trimestre.

Les trimestres sont découpés comme suit :

- 1er trimestre : septembre à décembre, (sur 4 mois)
- 2e trimestre : janvier à mars,
- 3e trimestre : avril jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour le 1er trimestre, la facture est envoyée par mail au retour des vacances de la Toussaint.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Suppression du règlement par chèque programmée par les Finances Publiques en **2027**

Il est conseillé d'opter pour le prélèvement automatique

Vous avez le choix entre **3 moyens de règlements** :

=> par prélèvement automatique mensuel. La notice explicative et les documents sont disponibles sur le site d'inscription.

=> par télépaiement (fractionné ou non) en ligne par carte bancaire via TOUTATICE (codes fournis par le secrétariat de scolarité) : chaque trimestre après émission des factures.

=> en espèces auprès de l'intendance.

LES BOURSES NATIONALES

POUR LES ÉTUDIANTS

Elles doivent être demandées sur le site du CROUS avant **LE 31 MAI 2026**. Elles sont versées à l'étudiant mensuellement sur son compte. Le tarif social de restauration pour les étudiants ne s'applique que dans les restaurants universitaires.

L'attestation de bourses est à remettre à Mme LE COZ (secrétariat de scolarité) dès la rentrée.

POUR LES LYCÉENS

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE NATIONALE ?

AU MOIS DE JUIN, je donne mon consentement à l'étude automatique au droit à bourse, (si je suis éligible et selon l'Annexe 7 – Barème des bourses nationales), lors de l'inscription de mon enfant.

Du 1^{er} septembre au 16 octobre 2026 :

Si je n'ai pas donné mon consentement à l'étude automatique de mon droit à la bourse lors de l'inscription de mon enfant, je fais ma demande de bourse en ligne, même si mon enfant était boursier l'année dernière.

Aucune demande de bourse n'est possible après la fin de la campagne.

La demande de bourse est à faire chaque année.

Bourses nationales 2026-2027		
Échelon	Montant / an	Montant /trimestre
1	495€	168 €
2	609€	207 €
3	720€	244 €
4	831€	281 €
5	939 €	319 €
6	1053€	357€

Il existe aussi des Primes au mérite.

Primes		
Primes	Montant / an	Montant / trimestre
Équipement	341,71 € Versée en 1 fois	
Prime internat Échel. 1	327.00 €	109.00 €
Prime internat Échel. 2	396.00 €	132.00 €
Prime internat Échel. 3	465.00 €	155.00 €
Prime internat Échel. 4	534.00 €	178.00 €
Prime internat Échel. 5	603.00 €	201.00 €
Prime internat Échel. 6	672.00 €	224.00 €

Aide ponctuelle

Fond social pour les lycéens :

Pour le lycée professionnel le dossier est à remettre par Mme GUYADER (Assistante sociale du LP).

Pour le lycée général et technologique, le dossier est à remettre à Mme LE MARREC (Secrétaire d'intendance).

Que faire pour que mon enfant soit inscrit au lycée et accueilli à la cantine ou à l'internat ?

⇒ Le parent responsable financier doit procéder à 2 inscriptions comme suit :

1- A FAIRE EN JUIN

Le responsable financier doit impérativement s'inscrire sur le site de la Région Bretagne et déclarer ses revenus. Sans inscription de votre part avant le 27/09/2026, le tarif le plus cher vous sera appliqué :

www.bretagne.bzh/tarification

2- ET D'AVRIL A JUILLET A FAIRE SELON LES CLASSES

Inscription AU LYCÉE en ligne :

Pour les **2ndes** => à réception de la décision d'affectation envoyée aux familles fin juin par la Direction Académique.

Pour les **BTS** et la **MC SNO** => dès la confirmation sur Parcoursup'.

- ✓ Indiquer clairement qui est le **RESPONSABLE FINANCIER** (le même que celui qui s'est inscrit sur le site de la régionale Bretagne).
- ✓ Renseigner son adresse mail pour recevoir la facture.
- ✓ Fournir un RIB (au nom du responsable financier), qui servira pour les remboursements de trop perçu ou des excédents de bourses ou de primes.
- ✓ Le cas échéant, remplir les documents pour le prélèvement automatique que vous pouvez retrouver en ligne lors de l'inscription de votre enfant (*formulaire + mandat SEPA*), accompagné d'un RIB à jour.

FLD

LYCÉE

**FÉLIX
LE DANTEC**

du secondaire au supérieur



RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

SERVICE INTENDANCE

TÉL. : 02 96 05 61 71

MAIL : ce.0220023f@ac-rennes.fr

RUE DES CORDIERS

CS 78034

22303 LANNION CEDEX

SITE INTERNET

[HTTPS://lycee-ledantec.fr/](https://lycee-ledantec.fr/)



Région académique
BRETAGNE

